



Harcelement moral, heures nuit non payer,

Par **chel**, le **14/07/2013** à **22:11**

Bonjour, je je travail dans une usine en bouangerie, et mon patron est tout le temps en train de me faire des reflexion, alors que je fais mon travail, on travail 6h par jour du lundi au samedi, que le dimanche de congé.il voudrait que je vienne travailler a 2 h du matin, et ne veux pas tenir compte de la situation familliale et social, j ai un enfant.mes horaires habituels sont de 9h a15h30 , et il décide comme sa de me changer les horaires pour les remplacements de vacances, surtout qu il ne paye pas les heures de nuit, qu il y a pas de pointeuse, ni rien de tout sa. esce normal,je pense qu il ne peux pas me forcer a travailler de nuit, si je ne veux pas a cause que j ai un enfant a prendre en consideration ????? ya aucun horaire de travail noter sur mon contrat,donec pouver vous m aider sur se probleme.

Par **P.M.**, le **15/07/2013** à **08:20**

Bonjour,
L'employeur ne peut pas vous obliger à passer d'un horaire de jour à un horaire de nuit, même partiellement sans votre accord car cela constitue une modification essentielle des conditions de travail...